Image not found or type unknown

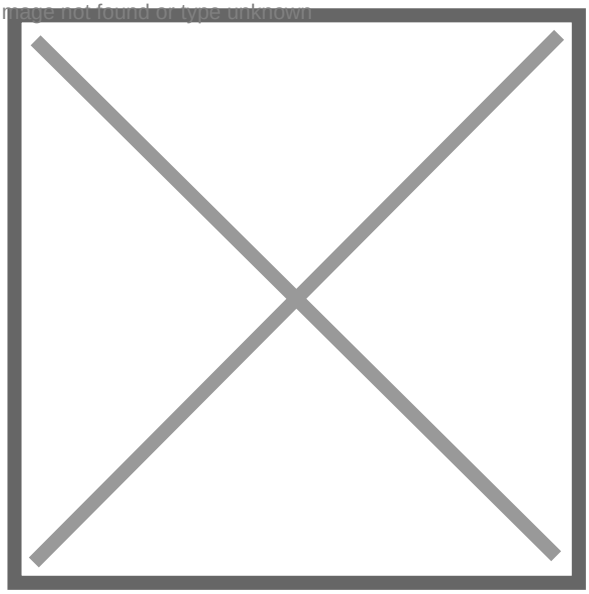

Contrat des Etams heures supplémentaires

Par **fabulousfab**, le **02/08/2014** à **08:54**

Bonjour,
Je suis Etam rémunéré mensuellement
J'ai un fixe.
est ce que si je fais des heures supplémentaires, je dois être rémunéré?
J'ai entendu parler des 10% pour la compensation des Etam mensualisé ?
Est ce vrai ?
Pourquoi certaines personnes de l'entreprise ont le droit au heures supp et pas d'autres ?

Merci

Par **moisse**, le **02/08/2014** à **09:32**

Bonjour,
Hors les cadres de direction générale, hors convention, on distingue 23 catégories de salariés:
* les salariés au forfait heures/jours, qui ont donc un forfait annuel à effectuer, à condition que les tâches soient réalisables, qui n'ont pas d'horaire fixe et gèrent donc leur temps de travail...
* les autres qui peuvent tous prétendre aux heures supplémentaires.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés